
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Forum de la communauté - Décision d'approbation de la communauté habilitée

Jeudi 14 novembre 2024 – 09h00 à 10h00 TRT

OZAN SAHIN :

Cette séance va bientôt commencer. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à cette réunion sur la communauté habilitée. Je m'appelle Ozan et je vais gérer cette séance. Notez que cette séance va être enregistrée et qu'elle est gouvernée par les standards usuels de l'ICANN et les politiques anti-harcèlement de l'ICANN.

Durant cette séance, les questions de commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont présentés dans le pod de questions et réponses. L'interprétation va inclure l'arabe, le français, le chinois, l'espagnol, le turc et le russe. Si vous voulez prendre la parole, levez la main sur Zoom et lorsque l'on vous donnera la parole, vous pourrez ouvrir votre micro sur Zoom. Pour les personnes qui sont là en présentiel, vous pouvez utiliser votre micro physique. Veuillez donner votre nom pour l'enregistrement. Venez noter la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si vous ne parlez pas l'anglais. Parlez à un rythme raisonnable.

Et maintenant, je vais passer la parole à Greg DiBiase.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

GREG DIBIASE :

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui sont ici durant ce forum communautaire. Il y a avec moi Tripti Sinha, Samantha Eisner du département juridique qui va nous parler de l'administration de la communauté habilitée. Nous avons aussi des membres d'administration de la communauté habilitée qui ont été désignés par leur communauté respective : German Valdez de l'ASO, Alejandra Reynoso de la ccNSO, Jonathan Zuck de l'ALAC, Nicolas Caballero du GAC et le représentant de la GNSO qui devait être ici. Thomas ne peut pas venir et c'est pour cela que je vais prendre son rôle pour parler de la part de la GNSO.

La raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, il s'agit d'approuver l'action pour intégrer une modification des amendements des statuts constitutifs. Cela demande le soutien de la communauté habilitée afin de pouvoir être appliqué.

Je vais passer la parole à Sam pour qu'elle nous parle un peu du contexte.

SAMANTHA EISNER :

Je suis Samantha Eisner du département juridique de l'ICANN. Je voudrais vous expliquer les amendements qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration et que nous aimerions que la communauté habilitée puisse approuver. Nous allons parler de ce texte tout à l'heure. Nous parlons de l'article 4, sections 4.2 et 4.3. Nous allons parler du processus indépendant de révision et des mécanismes qui ont été mis en œuvre pour cela. Cela nous va nous permettre d'inclure l'inclusion. Il s'agit d'un processus que nous appelons IRP pour gérer les conflits

lorsqu'il s'agit de l'approbation de décisions pour ce qui est du programme de subventions de l'ICANN. Nous allons parler des amendements pour les mécanismes de l'ICANN.

La raison pour ces exclusions, c'est la mise en œuvre de la recommandation que le Conseil a reçue du groupe intercommunautaire pour ce qui est des résultats des enchères. Il a été déterminé par ce groupe que les candidats à cette aide financière ne devraient pas affronter des défis dans leur demande. Nous devons mettre des mécanismes de responsabilité en place pour faire du meilleur travail et pour ne pas aller à l'encontre des mécanismes de responsabilité.

Le Conseil d'Administration a approuvé le langage qui a été utilisé et cela a été fait à travers une consultation publique en 2024. Toutes les personnes ayant participé à cette consultation publique nous ont dit qu'ils ne voulaient pas forcément voir de modifications. Les statuts constitutifs ont été présentés, il n'y avait donc aucune modification nécessaire. Pour clarifier les choses, il y a eu un amendement au préalable à ces statuts constitutifs fondamentaux qui proposait quelque chose de différent. C'était en février cette année et ce travail n'est plus applicable.

Voilà maintenant les deux changements spécifiques qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration. Ce sont les changements que nous voulons que la communauté habilitée puisse approuver. Comme vous le voyez, il y a beaucoup de détails qui ont été retirés, mais une portion spécifique de cela correspond à la section 4.2. C'était une section qui était déjà incluse. Nous avons rajouté une exclusion. Il s'agit

que le processus de reconsidération ne sera pas disponible. Si vous allez à la première page, nous avons retiré la section 4.3. Il s'agit de l'IRP. Le langage est inclus. Vous pouvez continuer à la page suivante. Il s'agit du même langage qui était inclus dans les exclusions IRP. Je pense que l'on n'a pas forcément besoin de relire tout cela. À l'écran, il s'agit du même langage, du même texte qui avait été inclus dans le texte des exclusions IRP.

Je vais passer la parole à Tripti Sinha du Conseil d'Administration.

TRIPTI SINHA :

Merci Sam. Je suis ravie d'être ici pour travailler avec ce comité d'approbation de la part du Conseil d'Administration. L'année dernière, j'ai eu la chance de faire partie de ce forum aussi alors que la communauté considérait des amendements aux statuts constitutifs. Il faut que ce processus de la communauté habilitée reste le même, même lorsque les amendements ne sont pas forcément controversés.

Nous avons ici une liste de modifications pour votre approbation. Il s'agit des mécanismes qui vont être en œuvre pour les programmes d'aide financière. C'est la première fois que nous vous présentons cette proposition.

Au début de 2024, le Conseil d'Administration a initié un processus d'amendement pour introduire un processus général pour que les groupes intercommunautaires de l'ICANN puissent limiter les accès de l'ICANN vers les reconsidérations et les processus de révision. La consultation publique a révélé que la communauté n'était pas en accord avec cette proposition. Plusieurs des participants de la

communauté ont noté qu'ils feraient objection à cela s'il y avait approbation du Conseil d'Administration. Nous voulions trouver une solution pour rencontrer les attentes de la communauté sans initier ce processus. Le Conseil d'Administration a accepté la décision de la communauté habilitée. Nous allons nous focaliser sur les exclusions venant de l'IRP, à savoir si une candidature va être approuvée ou non approuvée en ce qui s'agit du plan d'aide financière de l'ICANN. Le mécanisme de responsabilité ne va pas être changé.

Le Conseil a considéré les consultations publiques et a vu qu'il y avait un soutien clair de la part des personnes qui ont envoyé leurs commentaires. Au sein de la communauté habilitée, il y a eu des objections pour ce qui était des mises à jour des statuts constitutifs. De la part du Conseil d'Administration, je voudrais vous remercier pour le temps et le dévouement que vous avez montré pour ce processus de changement aux statuts consécutifs. Le contexte de l'évolution de ces amendements de statuts constitutifs représente le modèle multipartite. Vous avez été vraiment protecteurs de ces statuts constitutifs. Merci de vos efforts.

GREG DIBIASE :

Merci Sam. Merci Tripti.

En tant que membre de la communauté habilitée qui a participé aux travaux qui ont été faits pour les amendements, j'apprécie vraiment des efforts qui ont été fournis. Si vous avez des commentaires, allez-y.

Maintenant, je voudrais inviter encore une fois les personnes qui sont dans la salle ou les personnes qui sont à distance, s'ils ont des questions ou des commentaires, à prendre la parole.

STEVE DELBIANCO : Je suis heureux de voir qu'il y a eu un travail extraordinaire cette année. Et j'apprécie vraiment que la communauté habilitée puisse avoir examiné cela, approuvé ou non approuvé, s'il y avait des délais, s'il y avait des candidatures incomplètes ou des candidats disqualifiés, il faut absolument mettre en place des mécanismes, surtout lorsqu'il y a des approbations ou des non-approbations.

SAMANTHA EISNER : Merci Steve. Le programme est conçu pour que ce soit une décision binaire à la fin, que ce soit approuvé ou non approuvé, quelle que soit la solution. Il n'y aura que deux résultats : soit oui, soit non. Nous pensons que ce mécanisme va correspondre.

GREG DIBIASE : Y a-t-il d'autres questions ou des commentaires ? Il n'y a pas de commentaires, donc je vais passer aux prochaines étapes. Je vais passer à la notification de la communauté habilitée.

Nous sommes dans cette phase d'approbation qui dure trois jours. À la fin de cette période, à partir du 11 décembre, les participants et la communauté auront 21 jours pour approuver la mauvaise action – non, l'action du Conseil d'Administration. Il y aura la période de notice, la communauté habilitée va pouvoir aller consulter ses groupes respectifs

et nous reviendrons avec un suivi sur cette approbation. Vous avez quelque chose à rajouter, Sam ou Tripti ?

SAMANTHA EISNER :

Je voudrais rajouter quelque chose. Nous reconnaissons que l'échéancier de cette période d'approbation commence au début janvier. Du côté de l'ICANN, nous voudrions vous offrir sept jours de plus pour pouvoir conclure cela pour que cela n'a tombe pas durant les fêtes de fin d'année. Nous comprenons que cela peut être compliqué. Nous voulons bien inclure ces sept jours dans le processus.

GREG DIBIASE :

Merci. Je suis sûr que le groupe va apprécier.

Y a-t-il d'autres questions ? Très bien, je vous remercie tous pour cette discussion fructueuse. Merci pour votre collaboration dans le travail. Et nous allons en conclure avec cette séance. Merci. Veuillez arrêter l'enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]